



LA PROSTITUTION : SYMBOLE D'ESCLAVAGE SEXUEL MODERNE OU TRAVAIL À RÉGLEMENTER ?

1^{er} mai 2020

La France compte en 2019 entre 30 000 et 50 000 prostituées selon Statista Research Department. Qualifiée en 1888 de « plus vieux métier du monde » par l'écrivain britannique Rudyard Kipling dans sa nouvelle *Sur le mur de la ville*, la prostitution fait polémique depuis longtemps, en particulier en France, dont la législation la concernant est très limitative. Pas assez selon les abolitionnistes, qui y voient le reflet d'une société patriarcale où demeure une forme de domination de l'homme sur la femme, au côté du viol et des violences conjugales. Elle les réduirait au statut de « marchandise sexuelle », faisant obstacle à l'égalité sociale, économique et politique. Toutefois, les travailleuses du sexe récusent ces positions féministes et prétendent l'exercer par choix. Elles la qualifient même de travail et réclament sa reconnaissance par la société. La prostitution étant exercée à 85% par des femmes et consommée à 99% par des hommes, il sera exclusivement évoqué dans cet article la prostitution féminine, sans toutefois oublier qu'elle peut aussi être masculine. **La prostitution est-elle une profession comme une autre ou une forme d'exploitation des femmes ? Une simple activité génératrice de revenus ou une expression de violence à l'égard des femmes ? Un métier librement choisi ou une contrainte imposée ?** Le Délit va vous aider à mieux comprendre les débats liés à ce sujet tabou.

La prostitution est un travail sexuel à réglementer pour ses partisans.

De nombreuses associations de travailleuses du sexe existent pour défendre les droits des prostituées et améliorer leurs conditions dans l'exercice de leur activité qu'elles estiment être un travail. En France, la prostitution est légale, les femmes ont donc le droit de vendre leur corps. Toutefois, il est interdit d'acheter des actes sexuels. En effet, la loi sur la pénalisation des clients adoptée en avril 2016 par l'Assemblée nationale punit l'achat d'actes sexuels par une contravention de 1.500 euros et jusqu'à 3.750 euros en cas de récidive. Selon ces associations, cette loi aggrave les conditions de travail des prostituées, favorise les rapports non protégés et pousse celles-ci à exercer dans des lieux isolés augmentant de fait le nombre d'agressions.

Les défenseurs de la prostitution mentionnent que les femmes qui l'exercent font librement le choix de vendre leur corps. La transaction est volontaire. Quand elle ne l'est pas, il s'agit de viol ou de trafic humain et pas à proprement parler de prostitution. Une personne qui s'adonne à la

prostitution de son plein gré ne nuit aucunement à autrui et ne devrait dès lors pas voir son activité interdite. Lorsque le magazine belge Soir Mag interviewe Sonia Verstappen, ayant été prostituée pendant 40 ans en vitrine, et lui demande si son ancienne activité est une profession, elle répond : « Pourquoi ne le serait-elle pas ? Mon métier n'est pas plus indigne que celui d'un trader de Monsanto. Je travaille avec mon corps comme bien d'autres travailleurs et je ne considère pas mon sexe comme plus sacré qu'une autre partie de mon corps. Vous savez, il y a beaucoup plus que du physique quand on va chez une pute. Il y a un espace de parole, comme chez le psy. Avant ou après la passe, mes clients me parlaient de tout ce qui n'allait pas dans leur vie, au boulot comme dans l'intimité. »

Par ailleurs, les réglementaristes veulent un statut, des droits et des devoirs pour les prostituées. De plus en plus d'entre elles revendiquent le statut de travailleuse du sexe pour appuyer leur demande de reconnaissance et de droits sociaux. Le syndicat français du travail du sexe (STRASS) demande pour ces femmes « les mêmes choses que les autres travailleurs : des fiches de paie, le droit à la Sécurité sociale, pouvoir louer un appartement et, surtout, de choisir son métier ».

Enfin, un autre argument mentionne que, bien que les travailleuses du sexe vivent souvent dans la détresse et la misère sociales, ce n'est pas en leur retirant une source potentielle de revenu qu'on les sortira de cette détresse. Les tenants de la criminalisation retournent en effet le sens de la causalité en faisant croire que la prostitution génère la misère sociale, alors que la réalité est bien plus souvent inverse : la détresse sociale peut mener à la prostitution. Cette activité est pour certaines femmes un moyen rapide et accessible d'obtenir des revenus, sans lesquels elles n'auraient pas les moyens de vivre.

La prostitution est toutefois majoritairement perçue comme un mal pour la société.

Selon un sondage publié par Statista Research Department en 2019, 78% des Français estiment que la loi de 2016 sur la pénalisation des clients est une bonne initiative. 70 ans après la loi de 1946 sur la fermeture des maisons closes, la France fait avec cette loi un pas supplémentaire vers l'abolitionnisme.

Un premier argument mentionné par les détracteurs de la prostitution est celui selon lequel cette dernière constitue la forme ultime de violence à l'égard des femmes et forme un système d'exploitation. Le Parlement européen inclut en février 2013 la prostitution dans la liste des violences faites aux femmes et violations des droits humains. En effet, les péripatéticiennes seraient particulièrement exposées à des actes de violence. Selon le Secrétariat d'Etat chargé de l'Egalité entre les hommes et les femmes et de la lutte contre la discrimination, 51 % des personnes prostituées ont subi des violences physiques dans le cadre de leur activité en 2019, 64 % ont subi des actes d'humiliation ou de stigmatisation et 38 % des personnes prostituées ont subi un viol au cours de leur vie (ce taux est de 6,8 % dans la population générale). Les partisans du courant abolitionniste font appel au principe universel qui défend le fait que le corps est inaliénable et ne peut donc faire l'objet d'une transaction financière. Ils sont contre

l'appropriation du corps des femmes par les hommes et contre l'usage patriarcal fait de leur corps. Pour eux, la légalisation de la prostitution ne renvoie pas au droit des femmes de se prostituer, mais au droit des hommes de prostituer des femmes.

De plus, l'ensemble des associations abolitionnistes travaillant sur le sujet de la prostitution s'accordent en général à dire que la majorité des prostituées exerçant en France sont victimes des réseaux. Faire de la prostitution une profession au même titre qu'une autre, reviendrait donc pour eux à légitimer le proxénétisme et lui permettre de s'étendre dans les meilleures conditions. Légitimer la prostitution laisserait le champ libre à l'exploitation de millions de femmes. Certaines femmes sont forcées, par le trafic d'êtres humains, à se prostituer. Dans le cadre spécifique de la prostitution forcée, des réseaux criminels peuvent utiliser des techniques de contrainte comme la confiscation de papiers d'identité, le chantage familial, la surveillance par des souteneurs. Il arrive que les prostituées faisant l'objet de trafic soient vendues. Il est possible d'assimiler ce phénomène à la logique ancienne des « marchés aux esclaves ».

Par ailleurs, la prostitution sur Internet apparaît comme un fléau en pleine expansion qui mettrait en danger un grand nombre de personnes et notamment les jeunes filles mineures les plus vulnérables. L'experte Sandra Ayad parle d'un « effet Zahia » en expliquant que « *Certaines jeunes filles s'identifient à cette jeune femme* un peu comme à certaines starlettes de la télé-réalité. Zahia est devenue une icône de la mode, alors qu'elle vient d'un milieu défavorisé et qu'elle a commencé à se prostituer mineure. Certaines adolescentes s'imaginent qu'en sortant dans des discothèques, elles vont rencontrer des gens qui ont de l'argent, et qu'elles peuvent peut-être sortir de leur catégorie sociale ». Grâce à Internet, le client peut « sélectionner » origine ethnique, mensurations et localisation sans avoir besoin de se déplacer. Le tout en s'aidant de photos et même d'avis d'autres clients.

En définitive, la question de la reconnaissance de la prostitution est délicate en raison de la charge éthique et morale qui pèse sur cette problématique. Plus qu'un débat, la vision et l'approche de la société vis-à-vis de la prostitution renvoie à une certaine représentation de la femme dans celle-ci et à un certain système de valeurs. Si cette activité est défendue par nombre de celles qui l'exercent comme étant un métier devant donner accès à un statut et à des droits, la majorité de la société y voit une forme d'exploitation et de marchandisation du corps des femmes ralentissant le processus qui mène à l'égalité des sexes. Quoi qu'on en dise, il est évident qu'il est nécessaire de lutter contre la prostitution en réseau, déjà punie par la loi, remise aux mains de la criminalité organisée où les femmes sont contraintes de se prostituer et subissent une forme d'esclavage. Les motifs qui incitent les personnes à se prostituer et les contextes dans lesquels elles le font sont tellement divers qu'il est très difficile d'émettre un jugement catégorique sur la légitimité du droit des femmes de vendre leur corps, mais le Délit espère vous avoir apporté des éléments pour mieux comprendre les enjeux de ce débat de société.